SYNDICAT GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE



Saint-Lô le 9 décembre 2021

1er degré Manche

objet : Gestion de la pandémie

Madame la DASEN,

Compte tenu de la réalité du remplacement dans les écoles de la Manche les représentants du Sgen-CFDT Manche tiennent à vous relayer leurs revendications :

Lorsqu'une classe est confrontée à une situation de non-remplacement, nous demandons une consigne identique à celle donnée par le DASEN du la Haute-Garonne en date du mercredi 8 décembre. Je cite : « Dès lors lorsqu'un enseignant absent est non remplacé, la classe est fermée jusqu'à nouvel ordre ». Nous vous sollicitons donc pour relayer la consigne à l'identique pour les écoles de notre département.

Lorsqu'un cas positif est avéré dans une classe, un délai nécessaire de 24 heures de fermeture de la classe doit être acté le temps de nettoyer la classe et couloirs (cantine...) et d'aérer correctement. Cette consigne est appliquée dans le Tarn-et-Garonne, nous demandons une application à l'identique dans la Manche.

Nous vous prions de mettre à disposition des équipes un courrier-type comme cela a été évoqué lors du GT de direction. Vous trouverez en pièce jointe, le courrier du DASEN 31 envoyé à ses écoles hier qui, de notre point de vue, est clair et lisible. Toutefois, ce modèle écrit à destination des parents devrait aussi être accompagné d'une explication pour les collègues notamment de la mise en place de la « continuité pédagogique » qui ne peut engendre ni travail lorsqu'on est en placé en congé maladie ni « double journée ».

Les personnels AESH doivent absolument obtenir une consigne claire sur leur situation en cas de classe fermée! Il nous semble indispensable de limiter au maximum le transfert de personnels qui exercent dans une classe fermée ou concernée par des cas positifs. La DSDEN doit veiller à fournir des masques chirurgicaux aux personnels AESH et AED tout comme aux autres personnels de l'Education Nationale.

Les personnels BD et personnels roulants (animation, Rased, conseillers pédagogiques...) doivent bénéficier d'une attention toute particulière pour les informer si une classe où ils étaient en poste, y compris pour quelques heures, doivent être informés que la classe est fermée et/ou concernée par un cas positif. Des personnels BD effectuent actuellement des remplacements d'école en école où des classes ferment jour après jour. Notre priorité est de limiter les déplacements et les risques de diffusion du virus.

SGEN-CFDT BP 545 50015 Saint-Lô Cedex sgen50@wanadoo.fr Tél: 02.33.55.15.54.



Nous sommes inquiets de la non-application des règles du protocole niveau 3 dans les transports des élèves mais aussi, par endroit, lors du périscolaire.

Cette inquiétude est encore plus grande concernant la règle du protocole dans les cas suivants : situation des élèves étant confrontés à un cas positif au sein de leur foyer familial (ou dans leur environnement proche... club sportif...), ainsi que les personnels vaccinés (enseignants, personnels administratifs, AESH-AED...) vivant avec un conjoint positif soient dans l'obligation d'être en poste avec les importants risques de contamination.

Nous vous remercions pour l'attention portée à nos demandes et revendications.

Nous vous prions d'agréer, Madame la DASEN, l'expression de nos sentiments les plus respectueux ainsi que notre attachement au service public d'éducation.

Pour le Sgen-CFDT, Valérie Levavasseur, Richard Viaux

SGEN-CFDT BP 545 50015 Saint-Lô Cedex

sgen50@wanadoo.fr

Tél: 02.33.55.15.54.